


- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°120/2023

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le 
ID : 039-200090579-20231108-D_2023_120-DE

SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 89
Suppléants présents : 2
Pouvoirs : 6

Date de convocation :

02/11/2023

Date d'affichage :

13/11/2023

Votants :	97	Pour :	85	Contre :	3	Abstentions :	9
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le huit novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BARIOD Denis ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JOURNEAUX Cyrille ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; RIQUOIS Jean-Pierre ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNÉRI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents : JULLEROT Pascal ; GIBOZ Brigitte.

Excusés ayant donné pouvoir : BAILLY Hervé à GAUTHIER PACOUD Sandrine ; BENOIT Jérôme à PROST Philippe ; LACROIX Serge à RASSAU Jean-Noël ; MOREL Denis à LONG Grégoire ; PIETRIGA Guy à MOREL BAILLY Hélène ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette.

Excusés : BAUDIÉ Stéphanie ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal).

Absents : ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BANDERIER Dominique ; BELLAT Stéphane ; BRIDE Frédéric ; BIN Richard ; CATTET Jean-Luc ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; GROS-FUAND Florence ; LAMARD Philippe ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PANISSET Marilyne ; PERRIN Alexandre.

Objet : ADMINISTRATION GENERALE - Acquisition des Equipements de BELLECIN

Rapporteur : PROST Philippe

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Par délibération du 30 juin 2023, le Conseil Communautaire avait acté le principe d'une acquisition des équipements du Centre Sportif de Bellecin auprès du Département du Jura avec transfert de propriété immédiat et paiement échelonné selon prix à confirmer après estimation des domaines sollicitée par le Département du Jura.

France Domaine a rendu le 28 septembre un avis sur la valeur vénale du complexe immobilier qui comporte plusieurs bâtiments et équipements, sportifs et techniques, implantés sur et à proximité de parcelles indispensables aux activités sportives, des espaces naturels qui accueillent sur le site des sportifs de haut niveau et des groupes ou des collégiens.

Les installations essentielles comprennent :

- . le bâtiment A (construit en 1969) de deux niveaux sur sous-sol,
- . le bâtiment B (construit en 1988) de trois niveaux,
- . le garage à bateaux (construit en 2006),
- . le chalet abritant le club d'aviron,
- . le complexe sportif construit sur la période 2007 à 2011, complété par une piscine en 2023,
- . les chalets d'hébergement individuel construits en 2014,
- . la station d'épuration construite en 1988,
- . diverses constructions de stockage,
- . un terrain multi sports, divers espaces verts pour les activités et la plage avec ses zones de parkings.

L'ensemble de ces biens est implanté sur 90 parcelles cadastrales d'une surface de 220 633 m².

La valeur du bien est fixée dans l'avis à 15 600 000€, assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Cet équipement a bénéficié pour la construction de la piscine de diverses subventions (DSID, Agence du Sport, Région Bourgogne Franche-Comté, Etat Avenir Montagnes) pour un montant de 2 376 218€ que le Département propose de déduire du montant de la transaction sous réserve de l'accord des financeurs pour le maintien des subventions malgré la cession du bien.

Dans ces conditions, le Département propose la vente de ce bien à 11 700 000€ avec un paiement en 30 annuités.

Parallèlement et compte tenu de l'historique du site, de l'implication du Département dans son développement et de sa vocation orientée vers l'accueil des collégiens, le Département a demandé à pouvoir être représenté au sein du Conseil d'Administration de la Régie de BELLECIN par deux conseillers Départementaux (ou de tout autre organe de gouvernance que la Communauté de communes décidera de mettre en place pour la gestion du site).

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 30 octobre 2023 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DECIDE

D'ACQUERIR auprès du Département du Jura l'ensemble des biens formant le centre sportif et la Plage de Bellecin situés sur la commune d'Orgelet, sur une surface de 220 633m² répartis sur 90 parcelles constituant l'assiette des bâtiments et les terrains nus nécessaires aux activités de plein air et les espaces naturels,

DE FIXER le montant de l'acquisition à 11 700 000€ payable en 30 annuités sous réserve de perception et de conservation par le Département de la totalité des subventions représentant un montant de 2 376 218€,

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents nécessaires à la finalisation du dossier, en particulier l'acte notarié qui constatera l'acquisition,

D'ACCEPTER la désignation de deux Conseillers Départementaux appelés à siéger dans la future gouvernance du site qui sera mise en place par Terre d'Émeraude Communauté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,

L. Lillier

Le Président

